



Les gestes du vote

Articles | Cahiers > Belgique, Europe, les votes
Le 13 mai 2019 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**
Mise en ligne : **Thierry Verhoeven**

0.

En Belgique, le vote est obligatoire à partir de 18 ans. Mais comment ça se passe concrètement ? Petite visite guidée vers le bureau électoral... et l'isoloir.

En Belgique, tous les électeurs sont obligés d'aller voter.

Pour être électeur, il faut avoir 18 ans le jour du vote, être domicilié dans une commune belge et avoir ses droits civils et politiques. (Rq : on peut perdre ses droits civils et politiques si on a été condamné par un tribunal, ou encore si on a été placé sous tutelle) Il y a aussi une condition de nationalité. Pour pouvoir voter aux élections fédérales et régionales, il faut être belge. Pour pouvoir voter aux élections européennes, il faut avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne.

Si vous êtes électeur, vous recevez par la poste une convocation au moins quinze jours avant le vote. Le 26 mai, vous devez vous rendre au bureau électoral indiqué sur la convocation. Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 14h. Les bureaux où l'on vote par ordinateur sont ouverts de 8h à 16h. Mais si vous êtes arrivés avant l'heure de fermeture et que vous êtes encore dans la file, vous pourrez voter.

Et une fois dans le bureau ?

Vous devez présenter votre convocation et votre carte d'identité aux membres du bureau de vote. Le président et ses assesseurs gardent votre carte d'identité et votre convocation pendant que vous votez. Vous recevrez alors trois bulletins de vote : un blanc pour le Parlement fédéral, un rose pour la Région, un bleu pour l'Europe..

Si vous n'êtes pas belge mais que vous venez d'un autre pays de l'Europe, vous recevez seulement le bulletin bleu pour les élections européennes.

Sur ces bulletins, il y a toutes les listes des candidats qui se présentent.

Sur chaque bulletin, les candidats sont classés par listes de partis. Chaque liste, chaque parti a reçu un numéro. Les colonnes des partis sont rangées du plus petit numéro au plus grand. Une petite case se trouve au-dessus de la colonne de chaque parti. Et chaque liste de partis est divisée en deux parties. Les candidats qui se trouvent dans la première partie de la liste sont les effectifs. Cela veut dire qu'ils seront élus si beaucoup de gens votent pour elles.

Les candidats qui se trouvent dans la deuxième partie de la liste sont les suppléants, les remplaçants.

Chaque candidat a un numéro devant son nom. C'est son numéro de classement à l'intérieur de la liste du parti. Les candidats qui sont placés en tête de leur parti ont plus de chances d'être élus que ceux qui sont en fin de liste.

Ne pas mouiller le crayon

Le vote est secret. Vous devez donc entrer seul dans l'isoloir. Sur chacun des bulletins, à l'abri des regards, vous choisissez une liste. Pour que votre vote soit valable, vous devez utiliser le crayon rouge de l'isoloir.

Pour voter, vous pouvez colorer la case qui se trouve au-dessus de la colonne d'un parti. C'est le vote en tête de liste. Cela veut dire que vous choisissez toute la colonne et que vous êtes d'accord avec l'ordre de cette liste.

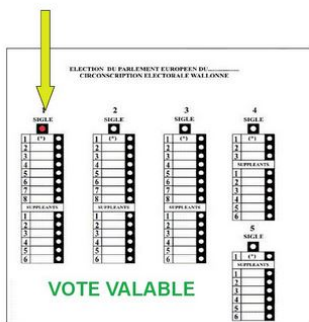
Ou alors, vous pouvez choisir en colorant la case à côté de leur nom, une ou plusieurs personnes dans une colonne. C'est le vote nominatif.

Vous pouvez aussi colorer à la fois le point en tête de liste et un ou plusieurs points de la liste que vous avez choisie. Mais vous ne pouvez choisir qu'une seule liste, un seul parti sur chaque bulletin.

Les votes valables

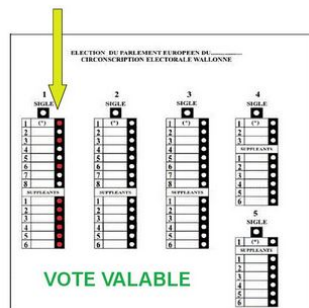
1. Vous votez pour un parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti



2. Vous votez pour un ou plusieurs candidat(s) /suppléant(s) d'un parti

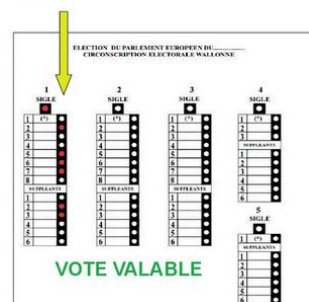
= une petite boule rouge à côté du nom d'un candidat/suppléant
= plusieurs petites boules rouges à côté des noms de candidat(s)/suppléant(s)



3. Vous votez pour un parti ET pour un ou plusieurs candidat(s)/suppléant(s) de ce parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti ET une ou plusieurs petite(s) boule(s) rouge(s) à côté du (des) nom(s) de candidat(s)/suppléant(s)

Attention : Le vote pour le parti ne compte plus. Seuls les votes pour un ou plusieurs candidats comptent.



Vous ne pouvez pas choisir des candidats dans différentes listes sur le même bulletin. C'est ce qu'on appelle le panachage. Votre vote ne serait pas valable.

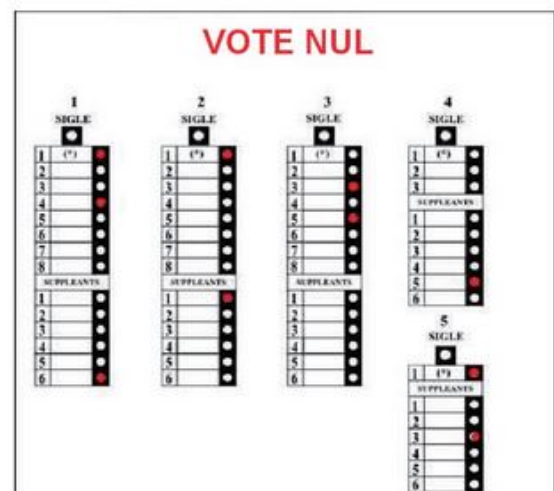
Votre vote ne serait pas valable non plus si vous avez écrit, dessiné ou glissé quelque chose dans le bulletin de vote. On parle de vote nul.

Le vote non valable

Ce que vous ne pouvez PAS faire :

= voter pour plusieurs partis
= voter pour un ou plusieurs candidats et/ou suppléants de plusieurs partis

= VOTE NUL



Si vous ne remplissez aucune des cases, on dit que c'est un vote blanc. Les votes blancs et nuls ne comptent pas pour les résultats.

Vous repliez ensuite votre bulletin et vous placez les trois bulletins dans les urnes qui

correspondent. On vous rend alors votre carte d'identité et votre convocation, marquée du cachet : a voté. Vous devez garder cette preuve que vous avez voté.

Attention, on ne peut pas voter plusieurs fois. On ne peut pas voter à la place de quelqu'un d'autre sans avoir une procuration.

Et le vote électronique ?

Et si dans le bureau où vous devez voter, on utilise le vote électronique ? Ces bureaux sont ouverts de 8h à 16h(et non 14h) . Vous devez présenter votre convocation et votre carte d'identité aux membres du bureau de vote. Le président et ses assesseurs gardent votre carte d'identité et votre convocation pendant que vous votez. Mais vous recevrez une seule carte pour les trois élections. Que faire avec cette carte qui vous permet de voter via l'ordinateur ? On vous l'explique dans cette [vidéo](#).